



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/8/2
14 novembre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Montréal, 10-14 mars 2003

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire*

ETAT D'AVANCEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Note du Secrétaire exécutif

RESUME ANALYTIQUE

La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en vue de rendre compte brièvement de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des activités dans le cadre des programmes thématiques de la Convention depuis le dernier rapport à la sixième réunion de la Conférence des Parties en avril 2002 jusqu'au 1^{er} novembre 2002. Les programmes thématiques examinés sont les suivants :

- (a) Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures;
- (b) Diversité biologique marine et côtière;
- (c) Diversité biologique agricole;
- (d) Diversité biologique des forêts;
- (e) Diversité biologique des terres arides et sub-humides;
- (f) Diversité biologique des écosystèmes des montagnes.

La présente note a été élaborée uniquement à des fins [de rapport], dans la mesure où toutes les questions de fond et recommandations relatives aux programmes thématiques concernés sont présentés dans les autres documents pertinents de la huitième réunion de l'Organe subsidiaire (voir UNEP/CBD/SBSTTA/8/1/Add.1, annexe II).

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) pourra prendre note du rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes de travail thématiques.

* UNEP/CBD/SBSTTA/8/1.

/...

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE	1
PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS	1
RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES	3
A. DIVERSITE BIOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES DES EAUX INTERIEURES	3
B. DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE	3
C. DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE	3
D. DIVERSITE BIOLOGIQUE DES FORETS	7
E. DIVERSITE BIOLOGIQUE DES ZONES ARIDES ET SUB-HUMIDES	9
F. DIVERSITE BIOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES DE MONTAGNE	10

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES

A. *Diversité biologiques des écosystèmes des eaux intérieures*

1. L'examen, l'élaboration poussée et l'affinement du programme de travail, comme stipulé par la décision V/2 et confirmé par la décision VI/2, font l'objet d'une note détaillée du Secrétaire exécutif au point 5.1 de l'ordre du jour (UNEP/CBD/SBSTTA/8/8) et d'addenda et documents d'information connexes.

B. *Diversité biologique marine et côtière*

2. L'état d'avancement de la mise en oeuvre de chaque élément du programme de travail sur la biodiversité marine et côtière, tel que stipulé par les décisions IV/5, V/3 et VI/3, fait l'objet d'une note détaillée du Secrétaire exécutif au point 5.2 de l'ordre du jour (UNEP/CBD/SBSTTA/8/9), ainsi que dans les addenda et documents d'information connexes.

C. *Diversité biologique agricole*

3. Au paragraphe 2 de sa décision VI/5, la Conférence des Parties a adopté les étapes pour la poursuite de la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole par le Secrétaire exécutif et les organisations partenaires et le calendrier d'établissement des rapports, qui figurent à l'Annexe I de la présente décision. Conformément à cette décision, le Secrétaire exécutif, devrait préparer les rapports ci-après aux fins d'examen par le SBSTTA avant la septième réunion de la Conférence des Parties.:

(a) Une évaluation préliminaire de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole, à réaliser en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Evaluation des écosystèmes du millénaire; et

(b) Une analyse des leçons tirées des études de cas, à effectuer en collaboration avec la FAO, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Parties et autres organisations compétentes.

4. En outre, la Conférence des Parties examinera, à sa septième réunion, les recommandations du SBSTTA relatives au renforcement des capacités et aux politiques y afférentes.

5. Dans la même décision, la Conférence des Parties a chargé le Secrétaire exécutif, entre autres :

(a) d'établir un projet de modèle de présentation des rapports thématiques sur la diversité biologique agricole et de rendre compte à la Conférence des Parties à sa septième réunion (paragraphe 5);

(b) d'étudier plus avant les impacts de la libéralisation des échanges sur la diversité biologique agricole, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO, l'OMC et d'autres organisations compétentes (paragraphe 17);

(c) d'inviter la FAO, en collaboration avec d'autres organisations, à étudier les impacts potentiels des applications des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURTs), à la foresterie, à l'élevage et aux écosystèmes aquatiques et autres (paragraphe 25 (b)); et

(d) d'inviter les organisations compétentes à examiner l'applicabilité des mécanismes juridiques existants et le besoin d'en développer de nouveaux pour traiter la question de l'applicabilité des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURTs) (paragraphe 25 (c)).

6. Dans la même décision, la Conférence des Parties, a entre autres :

(a) invité les Parties, d'autres gouvernements et les organisations compétentes à présenter des études de cas sur leurs expériences en matière d'intégration des questions relatives à la diversité biologique agricole dans leurs plans, programmes et stratégies, en vue de les diffuser par l'intermédiaire du Centre d'échange (paragraphe 3);

(b) adopté et décidé d'examiner périodiquement, selon qu'il convient, le Plan d'Action relatif à l'Initiative internationale pour la Conservation et l'utilisation durable des polliniseurs (paragraphe 8) et s'est félicité du rôle de chef de file joué par la FAO (paragraphe 9); s'est félicitée des efforts déployés pour lancer l'Initiative africaine sur les polliniseurs (paragraphe 10); a invité les Parties, d'autres gouvernements, et les organisations compétentes à contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les polliniseurs (paragraphe 11); et a invité les Parties, d'autres gouvernements, le mécanisme de financement et les organisations de financement à fournir dans les meilleurs délais l'appui voulu pour l'application du Plan d'Action (paragraphe 12);

(c) encouragé les Parties à participer à l'élaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde, et a invité les Parties, d'autres gouvernements, le mécanisme financement et les organismes de financement à fournir, dans les meilleurs délais, l'appui voulu pour permettre aux pays de participer pleinement à son élaboration et d'appliquer les mesures de suivi arrêtées (paragraphes 15 et 16);

(d) décidé de lancer une Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols (paragraphe 13); et

(e) créé un groupe spécial d'experts techniques chargé d'approfondir l'analyse des impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques, sur les petits agriculteurs et les communautés locales et autochtones et sur les droits des exploitants agricoles ; ce groupe fera rapport à la fois au groupe spécial à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes, et au SBSTTA avant la septième réunion de la Conférence des Parties (paragraphe 21).

7. A la suite de ces décisions, les activités ci-après ont été entreprises:

(a) Le Secrétaire exécutif et les principales institutions partenaires étudient les possibilités d'accords de collaboration pour la mise en œuvre complète du programme de travail sur la diversité biologique agricole, y compris la compilation et l'analyse des données, informations et études de cas existantes relatives aux quatre éléments du programme. La FAO a organisé, du 11 au 14 septembre 2002 à Rome, en collaboration avec l'Institut international des ressources phytogénétiques [(IPGRI)], une réunion d'experts pour examiner et élaborer des indicateurs de diversité génétique, d'érosion génétique et de vulnérabilité génétique;

(b) Le Secrétaire exécutif a élaboré un projet de modèle de présentation des rapports thématique sur la diversité biologique agricole, qui sera examiné, sur recommandation du Bureau du SBSTTA à sa réunion du 21 au 22 Octobre 2002, dans les points focaux du SBSTTA avant et pendant la huitième réunion du SBSTTA, préalablement à sa présentation à la Conférence des Parties lors de sa septième réunion.

(c) Le Secrétaire exécutif a préparé une note de synthèse en vue de l'examen approfondi des impacts de la libéralisation du commerce, et a invité, entre autres, le PNUE, la FAO, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), l'OMC et [l'IUCN], à coopérer pour approfondir l'examen de la question ;

(d) En Août 2002, le Secrétaire exécutif a invité la FAO, l'Union internationale pour la Protection des obtentions végétales [(UPOV)], le Comité intergouvernemental pour la propriété Intellectuelle et les ressources génétiques, le secteur connaissances traditionnelles et le folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), à examiner la possibilité d'entreprendre des études sur les répercussions potentielles des GURT, le cas échéant en collaboration avec d'autres organisations;

(e) A la suite de l'appel lancé par la Conférence des Parties pour la présentation d'études de cas sur les expériences en matière d'intégration des questions relatives à la diversité biologique agricole, le Secrétaire exécutif n'a pas reçu de contributions à ce jour.

(f) Concernant les activités relatives à l'Initiative internationale sur les polliniseurs (IIP):

(i) Le Secrétaire exécutif a invité les institutions, y compris la Commission internationale des relations Plante-Abeille (ICPBR), le Centre international de Physiologie et d'Ecologie des Insectes (ICIPE) et l'Association Internationale de recherche sur les abeilles (IBRA), à collaborer avec la FAO pour mettre en œuvre l'Initiative sur les polliniseurs ;

- (ii) En guise de contribution à la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, la FAO a présenté une proposition de projet sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, aux fins d'examen par le Secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement (GEF),] et a proposé le PNUE comme institution chargé de la mise en œuvre et la FAO comme institution d'exécution.
- (iii) Le Secrétaire exécutif étudie avec l'ICPBR et la FAO la possibilité [d'adopter] l'Initiative Internationale sur les pollinisateurs (IPI), son plan d'action, et la poursuite de ses activités au neuvième Symposium international sur les pollinisateurs. La date indicative fixée pour cette réunion est fin 2004 ou début 2005.
- (iv) Les initiatives ci-après sont des exemples d'activités à mener au niveau international, régional et national, qui sont de nature à contribuer à l'IPI:
 - a. Diffusion des procès-verbaux du premier atelier sur l'Initiative Africaine sur les pollinisateurs (IAP)], qui s'est tenu du 18 au 22 février 2002 au siège d'[ICIPE] à Nairobi. L'Initiative Africaine sur les Pollinisateurs est menée en collaboration avec le Centre international de liaison pour l'environnement (CILE), l'Institut de recherche pour la protection des plantes du Conseil de recherche sur l'agriculture (ARC-PPRD) de l'Afrique du Sud et ICIPE ;
 - b. Développement de trois [nœuds] régionaux en Europe, en Amérique du Sud et en Amérique du Nord, soutenus par le réseau international d'experts en matière de pollinisation durable (INESP) ;
 - c. Création d'un "Groupe de travail sur le déclin des Pollinisateurs" au sein de la Commission de survie des espèces de l'IUCN ;
 - d. Organisation du Huitième Symposium International sur les dangers des Pesticides pour les abeilles, par l'Istituto nazionale di Apicoltura (INA) et l'Université de Bologne, en collaboration avec l'ICPBR, du 4 au 6 septembre 2002 à Bologne (Italie);
 - e. Organisation de l'atelier [“Nectar and nectary] de la biologie à la biotechnologie" organisée par l'ICPBR), du 28 au 31 Mai 2002 à Siena (Italie) ; et
 - f. Manifestation d'intérêt par un groupe de scientifiques européens pour le développement d'un réseau d'excellence appelé « Utilisation durable des pollinisateurs comme ressources européennes [SUPER] » ;

(g) La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), lors de sa neuvième session tenue du 14 au 18 octobre 2002, a examiné le rapport sur l'état d'avancement du premier Rapport d'étape sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde, dans le cadre de la stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage 1/ et a fait des recommandations concernant la poursuite de son élaboration. La Commission a également examiné un rapport sur la coopération avec la Convention sur la diversité biologique, 2/ qui informait la Commission des différentes demandes de la Conférence des Parties, et passait en revue la coopération en cours entre la FAO et la Convention. La Commission:

- (i) s'est félicitée de la coopération croissante sur un large éventail d'activités sectorielles et intersectorielles, comprenant les travaux de la Commission en vue de l'établissement du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture, notant que la Conférence des Parties avait invité le mécanisme financier de la Convention à soutenir les pays dans ce processus important. La préparation de ce rapport offrira l'occasion de promouvoir la participation des organisations internationales et non gouvernementales compétentes, et d'aider les gouvernements à développer le [travail en réseau et la formation au niveau régional];
- (ii) a noté que cette coopération pourrait aider les membres des deux organisations à éviter les chevauchements, et a demandé à la FAO de transmettre au Secrétaire exécutif de la Convention les indicateurs qui avaient été élaborés pour aider à l'établissement de

rapports sur la mise oeuvre du Plan d’Action mondial – ainsi que des indicateurs synthétiques de catégorie supérieure - en vue de leur utilisation pour promouvoir l’harmonisation des rapports ;

- (iii) A décidé que l’étude technique sur les effets potentiels des GURT^s sur les systèmes de production agricole, qui avait été réalisée à la demande de la cinquième réunion de la Conférence des Parties, soit transmise, pour information, à la Conférence des Parties à sa prochaine réunion (sous réserve de supprimer le paragraphe 50, et d’annexer les commentaires écrits présentés par un des membres) ;
- (iv) Le Secrétariat de la Convention a participé à la neuvième session ordinaire de la Commission des Ressources génétiques pour l’Alimentation et l’Agriculture, et a présenté dans ce cadre un rapport sur ses activités depuis la huitième session ordinaire de la Commission tenue en avril 1999 ; 3/

(h) Concernant les activités relatives à la mise en place de l’Initiative internationale sur la diversité biologique des sols:

- (i) Le Secrétariat a participé à un atelier technique international sur la gestion biologique des écosystèmes des sols pour l’agriculture durable, tenu à Londrina (Brésil), du 24 au 27 juin 2002. Cet atelier qui était conjointement organisé par la FAO et la Société de recherche agricole du Brésil (EMBRAPA), a permis d’identifier, entre autres, un premier train de mesures conjointes en vue de l’élaboration d’une stratégie et d’un plan d’action pour l’Initiative;
- (ii) La FAO a préparé un document d’information intitulé “La biodiversité des sols: pilier de l’agriculture durable” en vue de la neuvième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture. Ce document présente les travaux en cours, ainsi que les possibilités de gestion durable de la diversité biologique des sols, qui montrent à la fois la contribution au programme de diversité biologique agricole au titre de la Convention sur la diversité biologique et du mandat de la FAO qui est d’améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire ; 4/
- (iii) En outre, la FAO a présenté au Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique, à travers le portail de la FAO sur la diversité biologique des sols, des études de cas sur la question, accessibles via le centre d’échange de la Convention; 5/

(i) Le Secrétaire exécutif prend les dispositions nécessaires pour organiser la première réunion du groupe spécial d’experts techniques sur les incidences possibles de l’application des technologies de restriction de l’utilisation des ressources génétiques sur les petits agriculteurs, les communautés locales et autochtones et sur les droits des exploitants agricoles, qui aura lieu à Montréal du 21 au 23 janvier 2003;

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture

8. Dans sa décision VI/6, la Conférence des Parties a:

- (a) lancé un appel aux Parties et autres gouvernements pour qu’ils envisagent à titre prioritaire, de signer et de ratifier le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (paragraphe 3);
- (b) a demandé au Secrétaire exécutif :
 - (i) de renforcer la coopération avec le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture constituée en Comité intérimaire du Traité (paragraphe 5); et de
 - (ii) transmettre la décision à la Commission constituée en Comité intérimaire du Traité (paragraphe 6).

9. Au 4 novembre 2002, 77 Etats et la Communauté européenne avaient signé et neuf Etats avaient ratifié le Traité.

10. A la suite des demandes de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif :

(a) examine avec le Secrétariat de la Commission constituée en Comité intérimaire les modalités de renforcement de la coopération en tenant compte, entre autres, des résultats de la première réunion du Comité intérimaire, tenue du 9 au 11 octobre 2002 à Rome, et

(b) a transmis la décision VI/6 à la Commission à sa neuvième session ordinaire.

11. La Commission a remercié la Conférence des Parties pour son appui au processus de négociation du Traité international, notant que la Conférence des Parties avait reconnu le rôle considérable que le Traité jouera dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, pour la facilitation de l'accès aux ressources phytogénétiques et le partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation.

D. Diversité biologique des forêts

12. Dans la décision VI/22, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif :

(a) d'entreprendre en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et le Partenariat de collaboration sur les forêts, des mesures dans les domaines suivants identifiés comme étant des éléments importants pour la mise en œuvre du programme de travail élargi : approche par écosystème, collaboration avec d'autres organes, intégration intersectorielle, zones protégées, application du droit forestier et commerce connexe, utilisation durable/partage des avantages et services pour le renforcement des capacités (paragraphe 9) ;

(b) de mettre au point, en collaboration avec les autres partenaires, un modèle/format pour la présentation de rapports sur la mise en œuvre du programme de travail élargi (paragraphe 22);

(c) d'élaborer un modèle/format de présentation des rapports nationaux thématiques volontaires (paragraphe 27);

(d) de prendre, en collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts, des mesures conjointes au titre de points précis du programme de travail élargi (paragraphe 37).

13. Au paragraphe 44 de la même décision, la Conférence des Parties a invité la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Centre mondial de surveillance des incendies, ainsi que d'autres organisations compétentes, à inclure la diversité biologique des forêts dans leurs évaluations des impacts des incendies; à explorer les possibilités d'établir un programme de travail conjoint avec la Convention sur la diversité biologique, qui porterait notamment sur des études d'impact concernant les incendies, l'élaboration de lignes directrices sur la lutte anti-incendies et des approches communautaires de la prévention et de gestion des incendies; et à faire rapport sur les progrès réalisés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la septième réunion de la Conférence des Parties..

14. A la suite de ces décisions, les activités ci-après ont été menées:

(a) *Activités initiales:*

(i) Une réunion de deux jours a été organisée les 11 et 12 juillet à Montréal avec deux représentants du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), pour examiner toutes les décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention, à sa sixième réunion, qui nécessitent la collaboration avec le FNUF. Cette réunion a également examiné les activités que le Secrétaire exécutif a été invité à entreprendre avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et un calendrier commun des actions à entreprendre à la suite des décisions pertinentes de la Convention de la diversité biologique a été arrêté. Le rapport de cette réunion a été transmis le 18 juillet, pour

examen, au Président du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Secrétaire exécutif, le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et le Chef par intérim du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts sont convenus que les réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts examineraient les décisions relatives aux forêts adoptées par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa sixième réunion;

- (ii) *Approche par écosystème (paragraphe 19 (a)).* En plus de la collaboration avec le Secrétariat du forum des Nations Unies sur les forêts, un consultant a été engagé pour aider à l'élaboration des documents pré-sessions pour la neuvième réunion du SBSTTA sur l'approche par écosystème et la gestion durable des forêts ;
- (iii) Collaboration avec d'autres organismes/environnement porteur (*paragraphe 19 (b)).* Un tableau montrant les éléments communs du Programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique en matière de diversité biologique des forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), y compris des propositions d'actions, est préparé par les secrétariats du Forum des Nations Unies sur les Forêts et de la Convention sur la diversité biologique. En outre, un questionnaire a été envoyé à certains gouvernements pour savoir comment les pays appliquent leurs programmes nationaux en matière de forêts et identifier les éléments de leurs stratégies nationales en matière de diversité biologique et de leurs plans d'action, qui ont trait aux forêts ;
- (iv) A leur réunion tenue les 3 et 4 octobre 2002 à New York, les membres Partenariat de collaboration sur les forêts sont convenus de choisir le Secrétariat de la Convention comme le point de concentration de la diversité biologique au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts. Dans le même temps, les membres du Partenariat de collaboration sont convenus de fournir au Secrétariat des informations sur leurs activités actuelles et sur leurs contributions futures éventuelles dans le cadre de la décision VI/22 (paragraphe 39);

(b) *Collaboration avec les membres du Partenariat sur les forêts:*

- (i) Un projet de rapport sur la mise en oeuvre du [modèle du] programme de travail élargi a été préparé aux fins de discussion avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Secrétariat a accepté de faire partie du Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la rationalisation de l'établissement des rapports sur les forêts. Le Secrétariat examine les modèles de présentation des rapports sur les forêts avec les membres du Groupe de travail;
- (ii) Le Secrétariat de la Convention a participé à la réunion consultative intitulée: "Créer des atouts pour l'homme et la nature : initiative mondiale pour catalyser et renforcer la restauration des paysages forestiers", organisée par la Commission des forêts du Royaume Uni, l'IUCN et WWF le 20 Septembre 2002 à Edimbourg. La réunion a fourni des exemples et des conseils pour les activités de réhabilitation des forêts, en prenant en compte l'approche par système. Le Secrétariat a informé les participants qu'une page web sur la "restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés" est actuellement en cours d'élaboration. Le projet de l'IUCN sur "la restauration des paysages forestiers: créer des atouts pour les populations et la nature", qui donne une description de l'approche de la restauration dans trois pays africains, et de l'action de WWW en matière de restauration des paysages forestiers dans cinq écorégions, entre autres, ont été présentés;
- (iii) Le Secrétariat a entamé ses travaux relatifs au rapport sur "la gestion de la diversité biologique des forêts, et son utilisation durable en vue d'en tirer des produits et des services, et le partage des avantages". Une notification ainsi qu'un questionnaire ont été envoyés aux Parties pour recueillir leurs contributions et leurs observations;

(c) *Rapport thématique national* (paragraphe 27). Un projet de format pour le rapport thématique volontaire sur la mise en oeuvre du programme de travail a été établi. Il est en train d'être examiné au plan interne;

(d) *Dissémination de l'information*. La page web sur la diversité biologique des forêts a été mise à jour en juillet de façon à refléter les décisions de la sixième réunion de la Conférence des Parties.

15. En réponse au paragraphe 44 de la décision VI/22, le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF) sont en train de mener, avec l'assistance financière de la Commission européenne, une recherche sur les causes sous-jacentes et les impacts des incendies en Indonésie, y compris des évaluations de la diversité biologique des forêts. En 1997, l'ITTO a lancé, à l'échelle globale, une initiative sur un programme intégré de gestion des feux de forêt, allant de la prévention à la réhabilitation des forêts. L'ITTO suit en permanence les développements relatifs à la prévention et à la gestion des feux de forêt par l'intermédiaire des sessions ordinaires de son Conseil et le financement d'activités de recherche visant ces objectifs. Lors de sa trente-deuxième session tenue en mai 2002, une réunion parallèle sur "Le rôle de l'ITTO dans la gestion des forêts tropicales" a été organisé avec pour objectif de: (i) sensibiliser davantage les délégués au Conseil de l'ITTO à la question de la gestion des feux de forêt et à la capacité des Membres à gérer les feux, et (ii) proposer des moyens d'améliorer l'efficacité du travail de l'ITTO et d'autres dans la gestion des feux de forêt. Une des principales conclusions de cette réunion a été que l'ITTO devrait évaluer l'état de la gestion des incendies à la demande des pays membres en vue d'identifier les actions concrètes qui permettront d'améliorer la situation. A cet égard, les évaluations faites dans un petit nombre de pays ont fait apparaître des domaines dans lesquels l'assistance de l'ITTO serait utile. Le Centre Régional pour la Conservation de la Biodiversité de l'ANASE est en train de mettre en œuvre un programme de recherche sur les impacts du changement climatique, les incendies et les techniques de restauration sur la biodiversité en Asie du Sud-Est. Les activités de la FAO relatives aux feux de forêt mettent l'accent sur la nécessité d'approches participatives de la prévention, de la détection et de la lutte contre les feux de brousse, et une gestion saine de l'utilisation des incendies comme outil dans les activités de défrichement planifié et de gestion des pâturages.

E. Diversité biologique des zones arides et sub-humides

16. Les questions mentionnées par la Conférence des Parties aux paragraphes 5 et 6 de sa décision V/23 et au paragraphe 2 de sa décision VI/4 ont fait l'objet d'un rapport contenu dans la note du Secrétaire exécutif sous le point 6.1 de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/SBSTTA/8/10). Par ailleurs, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de mettre en place un Groupe spécial d'experts techniques sur les zones arides et sub-humides (décision V/23, paragraphe 7). Le groupe s'est réuni à deux reprises. Le rapport final du Groupe spécial d'experts techniques est en cours de distribution comme document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/8/INF/2).

17. Dans sa décision V/23, la Conférence des Parties a en outre demandé au Secrétaire exécutif de:

(a) collaborer avec le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, en élaborant un programme de travail conjoint et en collaborant avec des pays pourvus de terres sub-humides et d'autres organes compétents dans le domaine des terres sub-humides (paragraphe 8);

(b) établir un fichier d'experts en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification et d'autres organes compétents, de façon à créer une synergie et à éviter les doubles emplois sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (paragraphe 9);

(c) mettre à disposition des données pertinentes sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides. (paragraphe 10) ;

18. Comme suite à ces décisions, les activités suivantes ont été menées:

(a) Le programme de travail conjoint proposé entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification a été révisé par les Secrétariats des deux Conventions lors d'une réunion tenue au siège du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en septembre 2002, à la lumière des commentaires transmis par un groupe de liaison qui s'est réuni en 2001.

(b) Un fichier d'experts sur les zones arides et sub-humides a été établi et est déjà utilisé. Ce registre sera mis à jour conformément à la décision VI/27 B, paragraphes 9 et 10.

(c) Dissémination des informations pertinentes: Le Secrétariat a mis à jour la page web du programme sur les zones arides et sub-humides en y incluant les décisions de la sixième réunion de la Conférence des Parties et des informations sur le travail du groupe spécial d'experts techniques sur les zones arides et sub-humides.

F. Diversité biologique des écosystèmes de montagne

19. Dans sa décision VI/30, la Conférence des Parties s'est félicitée des propositions faites par le Secrétaire exécutif dans sa note sur les préparatifs en vue de la septième réunion de la Conférence des Parties, et a demandé que la préparation des thèmes prioritaires pour la septième réunion de la Conférence des Parties se poursuive comme indiqué dans le document en question.

20. En ce qui concerne la diversité biologique des montagnes, le Secrétaire exécutif a prévu:

(a) de mettre sur pied, sous réserve de la disponibilité de fonds, un groupe d'experts spécial techniques sur la diversité biologique des montagnes.

(b) de compiler des informations sur l'état et les tendances de la diversité biologique des montagnes;

(c) d'examiner les mesures prises pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes, notamment les méthodes de gestion pour sa conservation et pour l'utilisation durable de ses composantes, y compris les meilleures pratiques, les outils et les approches;

(d) d'établir un programme de travail pour la diversité biologique des montagnes, y compris les propositions relatives aux priorités, aux objectifs, aux délais, aux acteurs et partenaires potentiels et aux indicateurs de la mise en œuvre.

21. Les activités ci-après ont été menées:

(a) le Secrétaire exécutif est toujours à la recherche de fonds pour la mise sur pied du groupe spécial d'experts techniques;

(b) trois documents ont été commandés et envoyés pour commentaires. Ils ont été utilisés pour préparer les notes du Secrétaire exécutif sur l'état et les tendances de, ainsi que les menaces sur, la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/8/5), les mesures prises pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/8/6), et les éléments proposés pour un programme de travail (UNEP/CBD/SBSTTA/8/7).
